

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 AVRIL 2023

### COMPTE RENDU

Le 6 Avril 2023, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine HAUPTMANN, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Le conseil décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022, comme suit :

Les **398 556.79 euros** de la section d'investissement au  
001 « *Excédent d'investissement reporté* »

Les **178 824.56 euros** de la section de fonctionnement au  
1068 « *Excédent de fonctionnement capitalisé* »

L'assemblée vote les taux d'imposition pour 2023, soit :

<b>Foncier bâti</b>	<b>24.41 %</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>21.83 %</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>17.76 %</b>

L'assemblée vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2023, comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>797 285.37 euros</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>779 669.87 euros</b>

L'assemblée vote, ensuite, les subventions allouées aux différentes associations : CCAS 2 500 euros

CLUB SENIORS	2 700 euros	Moto cross	150 euros
FEP	15 260 euros	La faisane	165 euros

Le conseil crée une opération d'investissement qui prévoit l'acquisition de petit matériel pouvant être intégré dans le patrimoine de la commune, conformément à la nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées.

Le Conseil décide de créer un contrat « Parcours Emploi Compétences » affecté au service technique, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

L'assemblée décide de renouveler le bail d'un logement communal sis 2 rue Dominique George à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et fixe le loyer mensuel à 630.70 euros.

Le Conseil autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

L'assemblée approuve les documents relatifs à l'évaluation des risques professionnels ainsi que le programme annuel de prévention et charge l'assistant de prévention du suivi administratif des actions correctives.

La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,



Sandrine HAUPTMANN